



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 74516

## Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'indispensable prise en considération de la nécessité d'un remboursement plus effectif des prothèses auditives. En effet, alors qu'aujourd'hui les évolutions technologiques permettent dans nombre de situations d'apporter des solutions satisfaisantes pour corriger les problèmes d'audition, notamment au moyen d'onéreux appareils numériques, il est affligeant de constater le développement d'une médecine à deux vitesses, les personnes les plus démunies se voyant exclues d'évolutions qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme des avancées d'une médecine de confort, la surdité se devant d'être considérée comme l'un des maux nécessitant une réponse concrète et efficace de la part de la solidarité nationale et l'absence de réponse satisfaisante, notamment d'un effort financier que l'on peut estimer à 15 millions d'euros, étant susceptible de favoriser le développement de pathologies connexes bien plus lourdes et complexes. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est envisageable, conformément aux promesses faites par le Gouvernement, qu'un effort significatif soit réalisé en matière de remboursement de prothèses auditives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Roatta](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74516

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1645